

GUIDE POUR INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE ET/OU AU PÉRISCOLAIRE



En remerciement aux associations pour le partenariat :

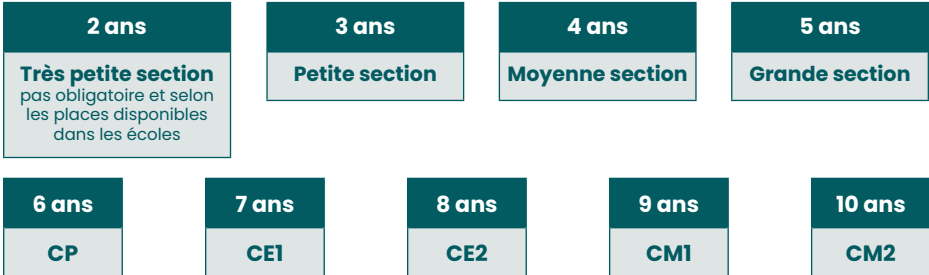


Ville de
Besançon



- En France, l'école publique est gratuite et obligatoire de 3 à 16 ans.
- Un enfant peut parfois aller à l'école dès 2 ans.
- Il y a plusieurs semaines de vacances scolaires dans l'année.
Sur le calendrier des vacances scolaires, Besançon est en zone A.

▲ Les classes selon l'âge



▲ Inscription à l'école

Vous devez inscrire votre enfant :



Étape 1 Préinscription à l'école

Où faire la préinscription ?

Sur internet

<https://besancon.fr/portail-famille>



OU

À la mairie de Besançon

4 rue Mégevand - Service Inscriptions - entrée E1

sans rendez-vous, du lundi au vendredi (fermé le jeudi matin)

8h30 - 12h • 13h30 - 17h

Tram : arrêt Chamars / Bus : arrêt Mairie

Documents à fournir (photocopie, en un seul exemplaire)

Si vous avez un domicile :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture d'eau / de gaz / d'électricité ou attestation d'assurance habitation)
- le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant.

Si vous êtes hébergé chez quelqu'un :

- une attestation sur l'honneur de la personne qui héberge
- la pièce d'identité de la personne qui héberge
- son justificatif de domicile
- le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant.

À savoir Votre enfant est inscrit dans l'école la plus proche de votre domicile. Si vous voulez une autre école, vous devez demander une dérogation au service Inscriptions de la mairie de Besançon.

Étape 2 Validation de l'inscription à l'école

Un mois maximum après la préinscription

vous recevez un certificat de préinscription par courrier sur lequel il y a les coordonnées de la directrice ou du directeur d'école.



Vous devez contacter la directrice ou le directeur de l'école (par mail ou par téléphone)



Il ou elle vous dira quand venir à l'école avec le certificat de préinscription **pour finir l'inscription.**

Pour toute question : Service Inscriptions

2 rue Mégevand • Entrée E1

Tél : 03 81 61 52 40 • Mail : education-inscriptions@besancon.fr



▲ Inscription au périscolaire

Le périscolaire n'est pas obligatoire mais vous pouvez y inscrire votre enfant si vous le souhaitez. Il permet à votre enfant de faire des activités avec d'autres enfants. Il a lieu du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

Il y a 3 temps périscolaires possibles :

le matin avant l'école / le midi avec le repas / l'après-midi après l'école.

Vous pouvez inscrire votre enfant à un, deux ou trois temps.

Si votre enfant est inscrit au périscolaire, vous pouvez aussi changer en cours d'année les temps auxquels va votre enfant.

- Les parents n'ont pas besoin d'avoir un travail pour pouvoir inscrire leur enfant au périscolaire.
- Si votre enfant allait déjà au périscolaire cette année et que vous voulez qu'il continue à y aller, il faut de nouveau faire une demande d'inscription.

Demande d'inscription au périscolaire

Sur internet

<https://besancon.fr/portail-famille>



OU

À la mairie de Besançon

4 rue Mégevand - Service Inscriptions - entrée E1

sans rendez-vous, du lundi au vendredi (fermé le jeudi matin)

8h30 - 12h • 13h30 - 17h

Tram : arrêt Chamars / Bus : arrêt Mairie

Documents à fournir (photocopie, en un seul exemplaire)

- une attestation de quotient familial CAF
- vaccins à jour (carnet de vaccination ou certificat médical)

Si votre enfant a un traitement médical ou est en situation de handicap

► Vous devez le signaler au service Inscriptions ou sur le portail Famille pour permettre une meilleure prise en charge de l'enfant.

Réponse de la mairie pour l'inscription au périscolaire

Votre demande d'inscription est étudiée selon les places disponibles.

Pour une demande faite entre mars et mai :

vous aurez une réponse par courrier avant mi-juillet

Pour une demande faite en dehors de mars et mai :

vous aurez une réponse par courrier dès que possible.